

### **1-ROUTAGE**

Elaboration d'une route optimale sur un trajet déterminé en tenant compte des prévisions météorologiques, courants, vagues, et toute autre paramètres reliés aux performances du bateau.

Ce routage devra être effectué par le skipper d'une des manières suivantes:

- En complète autonomie (sans aucune information apportée par une source extérieure au bateau).
- De manière autonome grâce à l'acquisition de données météorologiques brut (tel que publié par les organismes météorologiques et non modifié, préparé ou expertisé) contenant des images provenant de satellites d'observation, des cartes d'observation et de prévision, des fichiers numériques de données.
- Grâce à toutes informations apportées par une source extérieure au bateau via des serveurs informatiques ou des personnes tierces.

Les instructions de course ou les règles de classe peuvent préciser la manière d'effectuer le routage.

### **2-PRISE DE CONTROLE**

Toute intervention humaine et/ou technologique extérieure au bateau permettant d'agir à distance sur un ou plusieurs élément(s), équipement(s), ou réglages du bateau à la place de l'équipage.

### **3-CONSEIL TECHNIQUE A DISTANCE**

Toute information émanant d'un *accompagnateur* (au sens des règles de course à la voile) pour permettre à l'équipage de résoudre seul un problème technique sur le bateau.

### **4-EXTERNALISATION**

L'utilisation d'une ressource extérieure (humaine ou automatisée) au bateau pour effectuer une action ou opération pouvant être effectuée par le bateau lui-même.

### **5-ASSISTANCE A LA PERFORMANCE**

Apport d'informations tactiques et/ou techniques nécessaires à la prise de décision afin d'améliorer la performance du bateau ou de l'équipage.

### **6-ABRI**

Zone à moins de 5 nautiques d'une côte abritée des vents dominants et de la houle permettant au bateau de se mettre en toute sécurité pour effectuer un transbordement ou des réparations.

### **7-ARRET**

La direction de course et le comité de course considéreront comme un arrêt une dérive à la cape inférieure à 4 nœuds. En cas de dérive du bateau du point initial convenu avec la Direction de course, le bateau devra repasser par un cercle de 1 nautique de rayon centré sur le point convenu.